



Calendrier

Septembre 2011

Mercredi 7/9	débutants	local adh	17h30
	Jo Duc		
Mercredi 14/9	Relevés dépouillement	local adh	16h30
	Désiré Marcellin, Thierry Deléan, Nicole Sambuis		
Mercredi 28/9	Permanence rencontre	local tous	17h30
	Jean Marc Dufreney		

Octobre 2011

Mercredi 5/10	débutants	local adh	17h30
	Jo Duc		
Mercredi 12/10	Relevés dépouillement	local adh	16h30
	Désiré Marcellin, Thierry Deléan, Nicole Sambuis		
Mercredi 19/10	Paleo Lecture d'actes	local adh	17h30
	Jean Marc Dufreney		
Mercredi 26/10	Permanence rencontre	local tous	17h30
	Jean Marc Dufreney		

Avis de mobilisation ...

Nous cherchons des volontaires pour tenir les stands des forums associatifs des 17 septembre (St Jean) et 01 octobre (St Michel), voire 23 octobre à Annecy. Plus on sera nombreux, plus on pourra se relayer facilement. Vous pouvez me signaler vos disponibilités par mail, cela m'évitera de faire une relance. Rendez-vous de préparation le mercredi 14 septembre au local à 17h 45.

Jean Marc Dufreney

Seriez-vous journalistes?

Vous êtes adhérents à Maurienne Généalogie et lecteurs de MG Infos. Ce bulletin vous plaît un peu, beaucoup, ou peut-être pas du tout. Savez vous au moins comment il est fabriqué? Par des gens curieux qui, au hasard de leurs recherches ou de leurs « fouinages » dans les diverses archives, font parfois des découvertes. Certaines manifestations en rapport avec la vie de la vallée offrent aussi l'occasion de « faire un papier », tout cela dans le but de vous informer, voire de vous distraire.

Mais savez vous, vous tous qui cherchez, qui passez des heures le front penché sur de vieux grimoires ou des registres poussiéreux, que vous tenez entre vos mains un trésor inestimable. N'avez-vous jamais rencontré, au hasard de vos « enquêtes », une phrase, un paragraphe, peut être un récit entier qui vous a fait sourire ou vous a ému? Vous possédez donc dans vos chemises des articles pour MG Infos. N'hésitez pas à nous les envoyer en les scannant et par mail (adresse de la rédaction en tête de page) Vous participerez ainsi à la fabrication de MG Infos qui sera un peu plus encore votre bulletin.

Pierre Blazy.

Révolte dans les Arves

Les 14 et 15 août, un vent de révolte a soufflé dans les Arves. A Entraigues, d'abord, le 14, à Saint Sorlin d'Arves ensuite le 15. En effet, à l'occasion de la fête de ces deux villages, une troupe de comédiens, épaulés par des figurants du pays, a reconstitué la célèbre « Révolte des Arves », qui eut lieu en 1326, et au cours de laquelle les paysans, lassés d'être traités comme bêtes de somme, taillables et corvéables à merci, ont fait à l'Evêque un brin de conduite dont il dut se souvenir longtemps. Il ressort de la reconstitution que le « brave homme » venait visiter les paroisses pour réclamer aux paysans la dîme (ou la taille, ou la TVA, allez savoir !) que leurs trop maigres ressources les empêchait de payer. L'histoire dit que leur protestation les conduisit jusqu'à Aiguebelle puis, de péripéties en vicissitudes, jusqu'à Pierrelatte, dans le nord de la Provence où, au bout du compte, ils s'établirent.

Mais les réjouissances ne s'arrêtaient pas là.

A Entraigues, l'association « Val d'Entraigues » avait fait, en plus de l'organisation de stands et d'activités en liaison avec le Moyen Age et la Révolte, un gros travail sur la mise en valeur du patrimoine. Le Cadran Solaire était en beauté et les explications le concernant



intéressaient les nombreux visiteurs. Chaque maison (ou presque) était signalée par un panneau indiquant son histoire et les diverses péripéties de celle-ci. Un concert de voix d'hommes –les Poly'sons d'Albens– faisait résonner la voûte de l'église de ses accords.

Saint Sorlin n'était pas en reste, et si certains ont regretté l'absence de messe à la chapelle des Prés Plans, le spectacle de la Révolte a eu un franc succès, d'autant que là aussi l'interactivité était assurée, les visiteurs devant acheter un bol en faïence pour participer au

repas de noces. Les retardataires n'ont pas eu de bol.....Un beau feu d'artifice a clôturé les festivités en concurrençant la Nuit des Etoiles.

Pierre Blazy

Avalanche à Albiez

Le 13 février 1762, Jean Constantin, du Plan d'Albiez, 39 ans, né le 2 juin 1723, nommé par surnom « l'Entreprise », marié à Laurence Bonnet le 2 mai 1753, fut pris par une avalanche entre le Collet et le Fregny aux Grandes Combes au lieu-dit « en Cottaret » (Cottarse).

Dès le lendemain, ses deux frères, Jean Pierre et Pierre travaillèrent à le dégager. Mais le 15 février, ils furent pris par une nouvelle avalanche qui les engloutit ainsi que les 27 autres hommes qui étaient venus leur prêter main forte. Un seul homme en réchappa, pris par la protection de la Sainte Vierge d'un mal de ventre, s'était retiré devant un oratoire pour y faire sa prière (sic !) à l'endroit même où il l'avait fait bâtir. Une autre version veut que l'oratoire de Cottarse fut érigé par le rescapé lui-même en action de grâce pour sa vie sauve. Les corps des 26 victimes ensevelies furent exhumés de la neige au fur et à mesure de la fonte, dès le 18 février pour Colombar Fivel, 24 ans, et Hyacinthe Constantin-Blanc, 21 ans, jusqu'au 1^{er} mai pour Joseph Constantin. Parmi les victimes, des jeunes de moins de 20 ans, des hommes de 20 à 40 ans, le plus âgé ayant 47 ans. A côté des noms Constantin, Fivel, Constantin-Blanc, on trouve des Jullien, Constantin-Bertin, Bannet, Rambaud, Chaix, Bizel-Valentin, Girard, Bizel-Quillaz. Autant dire que presque toutes les familles d'Albiez le Vieux avaient été touchées. Rassurez-vous, cela ne se produira plus. La route de Cottarse n'a plus besoin d'être ouverte en hiver, alors qu'autrefois c'est par là que passait « le chemin de grande communication du Col de la Gouille (appelé aussi Col des Prés Nouveaux) à Moutiers ». Les routes actuelles n'existaient pas (les Rieux-Montrond en 1932 et Plan d'Albiez-Mollard en 1959). Dans les temps anciens, se rendant de Savoie en France (Dauphiné), un énorme trafic passait obligatoirement par cette route, Montrond et les Arves : pèlerins, diplomates, membres du clergé, soldats, commerçants et contrebandiers du sel, venant de Briançon.

D'après « Albiez-le-Vieux » de l'abbé Emile Martin (1931) collecté par Jo Duc.

Permanences rencontre d'été

Les permanences rencontre d'été affichent un succès que l'on peut qualifier de mitigé. Si les animateurs répondent présent, les adhérents, surtout les extérieurs, sont rares. Sans doute certains vous diront que le bénéfice trouvé dans une telle visite est mince, alors qu'au siège de Maurienne Généalogie on peut consulter sur place tous les dépouillements déjà effectués, même ceux qui ne figurent pas encore sur Généabank. Madame Mireille Montfort, nouvelle adhérente assidue cet été ne contredira pas ce propos. Au-delà du bénéfice immédiat, il y a aussi la notion de rencontre et de convivialité qui apporte un plus à la vie de l'Association. Marc Azario, qui avait découvert dans une photo de mariage de la rubrique « avis de recherche » sa grand-mère Lydie Peisson, nous a apporté une nouvelle photo d'un autre mariage où elle figure également. Son aïeule était sans doute très demandée, avouons que son visage avenant embellit les photos de mariage!

Se rencontrer, c'est aussi apporter quelque chose aux autres, tant il est vrai qu'une Association est une auberge espagnole où ce que l'on apporte est plus important que ce que l'on trouve. Echanger des idées, des expériences, donner son avis sur la vie de l'Association, tous cela a aussi son importance. Ces rencontres d'été de-

vraient permettre à tous les « exilés » de combler le vide relationnel que MG Infos essaie de minimiser mais qu'ils ne peuvent même pas, du fait de leur éloignement, compenser par leur présence à l'Assemblée Générale annuelle.



Le 10 août: Jo Duc, Désiré Marcellin, Thierry Deléan, Mireille Montfort (le nez dans un grimoire!) Marie Louise Blazy, Jean Marc Dufreney et Dominique Bois.....



.....et par l'autre bout, Dominique Bois, Marc Azario et Pierre Blazy.

L'Arc voie de transport

Saviez-vous que l'Arc avait été utilisée comme voie de transport avant l'installation du Chemin de Fer ? Certainement pas. Et pourtant, ce n'est pas si loin. Au début du XX^{ème} siècle, le Conseil Municipal de Sainte Marie de Cuines défendait avec vigueur ce moyen de locomotion, contre les communes de Saint Léger et Saint Rémy qui souhaitaient, sous d'obscurs prétextes, demander le déclassement de la rivière depuis le Pont de la Madeleine !

« Demande de maintien du classement de l'Arc comme rivière flottable

Monsieur le Maire expose au Conseil que les communes de Saint Léger et de Saint Rémy ont pris, le 11 novembre 1906, des délibérations par lesquelles elles demandent le déclassement de la rivière l'Arc classée flottable depuis le pont de la Madeleine par décret de 1855.

1° : l'Arc n'est pas une torrent ; que sa pente dans la région est d'environ de sept millimètres par mètre, que son débit en eau moyenne

et de hautes eaux varie entre cent cinquante mètres cubes et trois cents mètres cubes ; ce qui permet facilement le flottage, étant donné surtout que de nombreux endiguements ont été faits depuis 1860, régularisant beaucoup son lit.

2° : Le flottage a été très important sur cette rivière avant la construction du Chemin de Fer et qu'il est allé ensuite en diminuant.

3° : Les extractions de sable, gravier, vente de bois d'îlots, etc., sont soumises à redevance au profit de l'Etat.

4° : La pêche est louée.

5° : Le décret de 1855 a bien visé le flottage ; il est inexact de dire qu'il ne visait que la pêche fluviale ;

-Considérant que ce déclassement pourrait avoir de graves conséquences pour notre région si le Chemin de Fer venait, pour une cause quelconque, éboulement ou autre, à suspendre momentanément son service.

-Considérant que ce déclassement pourrait porter le plus grand tort à l'avenir industriel de Sainte Marie en créant des embarras à l'aménagement de l'usine projetée sur cette commune.

-Décide pour ces motifs :

1° De s'opposer par tous les moyens en son pouvoir au déclassement de la rivière d'Arc.

2° De transmettre la présente délibération aux ministres des Travaux Public, de l'Intérieur et au Conseil d'Etat. »

Ce texte est tiré du livre de Monsieur Camille Girard, ancien maire, « Sainte Marie de Cuines, commune de Maurienne »

Paru aux éditions Roux. Juin 2004

Réunion du bureau du 23 août 2011

Présents : Jean Marc Dufreney ; Jo Duc ; Eliane Stasia ; Thierry Delean ; Dédé Grange ; Désiré Marcellin ; Dominique Bois

Préparation de l'assemblée générale du CEGRA du 10/09 :

L'assemblée générale a lieu, à tour de rôle, dans chaque association de Rhône Alpes. C'est la 1^{ère} fois qu'elle se tiendra en Maurienne, à Villargondran. Jean Marc et Jo se chargent de l'organisation. Le repas se prendra à la Taverne à St Jean.

Forum des associations à St Jean le 17/09 et à St Michel le 1/10 :

Il faut prévoir une animation : Jean Marc va faire un jeu sous forme de questionnaire sur 3 thèmes : histoire de la Savoie, Maurienne Généalogie, les prénoms. Ce jeu se déroulera toutes les heures pendant ¼ d'heure et chaque gagnant aura un livre ou un polo.

On profitera de ces forums pour présenter nos travaux : recueils de BMS, recensement, livre....

Une réunion de préparation est prévue le mercredi 14/09 à 17H45 pour les bénévoles.

Les Marmottes à Cran Gevrier le 23/10 :

Participation de Jean Marc et Pierre Blazy.

Programmation des conférences :

Elles se tiendront le 2^{ème} mardi du mois à Villargondran. Pour l'instant, une seule est prévue, le 13 décembre par André Grange. Pour celles d'octobre et de novembre Jean Marc a plusieurs contacts à confirmer.

Divers :

Une connexion internet réduite à 8 euros par mois est disponible au local.

Naître en Savoie

Longtemps « engendrés pour Dieu » ou « fruits du péché » selon la tradition, les enfants qui naissent actuellement en pays de Savoie (et dans les autres pays privilégiés) sont le plus souvent désirés, attendus, accueillis et chéris comme des êtres uniques, irremplaçables, aimables en eux-mêmes. Aujourd'hui, la mort d'un petit suscite incompréhension et révolte. La législation aidant (les premières lois allemandes puis françaises règlementant, il y a 150 ans, le travail juvénile, nous paraissent bien timorées), les mentalités ont évolué et peu à peu on a mieux respecté les droits que leur fragilité donne aux enfants : droit à la protection, à l'amour, au jeu, à l'éducation et à l'instruction, et bien d'autres. Droits qui, en notre début du XXI^{ème} siècle, échappent encore à des millions et des millions de bambins du tiers monde, et parfois même chez nous.

Mais si notre situation en ce domaine est aujourd'hui enviable par certaines peuplades affamées de façon endémique, il n'en a pas toujours, et loin s'en faut, été de même.

La condition de la femme enceinte, préliminaire à la naissance, a toujours été, jusqu'au début du XX^{ème} siècle, des plus précaire. A la campagne surtout, la femme travaille comme à l'accoutumée jusqu'au dernier jour avant l'accouchement. Pas d'allègement de tâche, pas de régime spécial, pas de repos supplémentaire. L'entourage ne fait, par ignorance ou par dédain, aucun cas de l'état de la malheureuse. Les naissances à répétition (les familles de plus de dix enfants ne sont pas rares !) suivies par l'éducation et « l'élevage » des enfants font vieillir avant l'âge et l'espérance de vie ne va guère au-delà de 45 ans, la moyenne d'âge en Tarentaise au XVII^{ème} siècle est de 33 ans pour les femmes. Les naissances ne s'arrêtent qu'avec la ménopause ou le décès de la mère.

Pire encore est la condition de celles qui ont « fêté Pâques avant les Rameaux ». Montrées du doigt, rejetées, vilipendées par les curés en chaire lors de la messe dominicale, abandonnées le plus souvent par leur propre famille. En 1855, le syndic de Saint Maurice de Rotherens demande à l'Intendant ce qu'il faut faire d' « une fille âgée de 19 à 20 ans, appartenant à l'Hospice de Lyon, domestique depuis quatre ans en cette commune, se trouve enceinte de quelques mois, et le propriétaire chez qui elle était en l'état de domesticité l'a mise hors de chez lui, et personne dans la commune, pour raison de sa position, ne veut la recevoir, tellement que cette misérable couche dans les étables, sous des hangars, où elle peut. »

En 1773, le curé de Combloux, reflétant bien l'état d'esprit de son époque, fustige « les infâmes plaisirs et les libertés criminelles de sexe à sexe. »

Le terme de la grossesse, l'accouchement, devient un parcours encore plus périlleux. Jusque vers 1930, la plupart des accouchements se faisaient à la maison, et même, à la campagne, jusque vers 1950. Suivant les circonstances, des naissances avaient même lieu dans des chalets d'alpage, on imagine aisément dans quelles conditions d'hygiène et de sécurité. Au XVII^{ème} siècle, une femme sur dix meurt en couches ou des suites immédiates. L'incident le plus bénin peut prendre des proportions telles que le décès de la mère et de l'enfant sont inéluctables. Peu de sages-femmes, peu formées, pour la plupart illettrées et incapables, avec leurs faibles moyens, de faire face aux aléas éventuels. L'accouchée est aidée par des voisines ou des matrones bien souvent à l'allure et aux pratiques de sorcières. Le XVIII^{ème} siècle voit arriver en Piémont la formation des sages-femmes, à l'Ospedale San Giovanni, suivi par la France qui, par une loi de ventôse An XI, instaure un certificat de capacité délivré par un chirurgien et un médecin, sous l'autorité d'un professeur de l'Université de Montpellier. Il faudra attendre 1880 et les prescriptions de Pasteur pour voir enfin un minimum d'hygiène et de prophylaxie s'instaurer dans l'obstétrique, certains médecins

aidant une jeune mère après avoir pratiqué une autopsie et s'étant juste essuyé les mains à un linge plus que douteux !

Pour ce qui est du nouveau-né, l'issue de cette aventure de découverte de la vie est très souvent aléatoire et fréquemment funeste. Entre 1861 et 1885, la Province de Savoie compte 71 décès pour 1000 naissances. Pour peu que la mère soit pauvre –et les cas de misère n'étaient pas rares- le nouveau né était encore plus exposé aux dangers de cette naissance. Les statistiques de la maternité de Chambéry, qui leur est consacrée, le montrent bien : après 1860, de 2 pour 45 à 11 pour 57 entre 1861 et 1866. 22 des 26 enfants décédés sont issus de filles mères. Les naissances simples étaient menacées, que dire des naissances multiples sinon que beaucoup sont notées comme « baptisati domi in periculo mortis » et qu'il suffit de sauter du registre des baptêmes à celui des décès pour voir que les jumeaux n'avaient pas grande espérance de vie.

On ne peut terminer cette étude sans parler de son volet religieux. Pendant des siècles, la religion catholique a régi la vie du peuple entier, jusque dans ses moindres détails. Il était normal que l'enfant soit pris en charge dès sa parution. Les sages femmes étaient « encadrées » par le pouvoir civil qui en faisait des auxiliaires de surveillance des accouchées, pour prévenir les infanticides ou autres avortements, ceux-ci étant punis de pendaison pour la coupable et les éventuels complices.

Prélats et curés participent à ce contrôle des accoucheuses, pour le salut éternel des futurs bébés. Mgr de Caulet remarque par exemple à Thoiry que les « sages femmes sont bien instruites, les ayant fait appeler et les ayant interrogées sur la nature du baptême », mais il ne s'inquiète pas des soins dont a besoin le corps. Ce souci du baptême des nouveaux nés aura au moins un avantage: si, aujourd'hui, nous avons la possibilité de remonter nos arbres généalogiques, c'est parce que les curés ont, avec un soin scrupuleux, consigné sur les registres paroissiaux les dates des baptêmes.

Pour le reste, la vie avec ses aléas suivait les exigences du temps et des progrès de la médecine. Ceux-ci ont permis, à la fin du XIX^{ème} siècle, de faire en sorte que les naissances soit un peu plus sécurisée mais on ne peut s'empêcher d'évoquer la longue suite de catastrophes que furent pour tant de familles le décès d'une mère et de son enfant.

D'après « Naître en Savoie » de Michèle Mestrallet, in « l'Histoire en Savoie », revue trimestrielle historique. Décembre 1989.

Les Archives Départementales de Savoie nous annoncent la gratuité de la consultation pour le 1er janvier 2012.
Affaire à suivre.

Cousinade Truchet-Champier

Par un beau dimanche de juillet, à Saint Pancrace.

Dès le matin sous les deux chapiteaux dressés sur la place du village, cousins et cousines de tous âges arrivent et regardent avec curiosité le vaste arbre généalogique reprenant dès 1620 la longue lignée des TRUCHET et CHAMPIER originaires de Saint pancrace

Le couple TRUCHET Pierre (1886-1963) et CHAMPIER Delphine (1893-1974) a eu quatorze enfants dont cinq sont encore envie : Suzanne, André, Joseph, Jeannot et Ginette.

Ces quatorze enfants sont à l'origine d'une importante lignée de trois cent dix huit descendants dûment recensés. Parmi eux, cent soixante quatorze étaient présents ce dimanche Gérard, adjoint au maire de Saint Pancrace et Jeannot, pour la partie généalogique, avec leur petite équipe, ont organisé ce superbe rassemblement. Et ne le dites surtout pas, ça ferait des jaloux : avec un splendide soleil !

Avis de recherche

Dans le numéro du mois dernier, nous avons publié une photo de conscrits dont les divers éléments d'identification étaient inconnus. Nous pouvons donner aujourd'hui deux renseignements: il s'agit de conscrits de Saint Pancrace et –sans certitude- de l'année 1939. Peut être cela vous aidera? Voici à nouveau cette photo:



Sortie à Turin

Comme nous vous l'avions annoncé, une sortie aux archives de Turin est organisée par Maurienne Généalogie le vendredi 11 novembre 2011. Le choix de cette date est dicté par le fait que ce jour n'est pas férié en Italie et que par conséquent archives et autres monuments sont libres d'accès. Afin de pouvoir finaliser cette journée, nous vous demandons de renvoyer le bulletin ci-dessous accompagné d'un chèque de **10 euros d'arrhes par personne** afin de bloquer votre réservation. Le voyage s'effectuera en car de tourisme avec départ possible de St Jean de Maurienne (champ de foire), St Michel de Maurienne (barrière de péage) ou Modane (plate-forme du tunnel du Fréjus). Le détail de la journée vous parviendra ultérieurement. Le repas de midi (ou le casse-croute) reste à la charge des participants. Le solde vous sera réclamé le matin de la sortie. A noter que l'association prendra en charge une partie des couts pour les membres à jour de cotisation.

----- ✂ -----
ARCHIVIO DI STATO DI TORINO

SEZIONE C

Nom et prénom du responsable :

.....
.....

Nombre de personnes adhérentes :

Nombre de personnes non adhérentes :

Nombre de personnes au total :

Chèque à l'ordre de Maurienne Généalogie : nombre de personnes X 10 euros.

Adresse :

JM Dufrenoy, 312 rue des murgés, 73870 St Julien Montdenis